Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 671

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNALISME

Petite coupure et grand reportage

Qu'y a-t-il de commun entre «Libération», quotidien français réputé de gauche, modèle de presse critique, renouveau (francophone) passionnant du journalisme d'enquête, qu'y a-t-il de commun entre cette réussite-là et «24 Heures», «le grand quotidien suisse, fondé à Lausanne en 1762»? Rien, répondrez-vous à juste titre. Eh bien si: depuis ce samedi 5 février, ces deux journaux ont un reportage de Pierre Haski en commun sur les camps d'exode au Ghana, après l'expulsion des étrangers du Nigeria. Tant qu'il y a de la lecture, il y a de l'espoir. Tout au plus aura-t-on noté quelques coupures dans la version «24 Heures», pas déterminantes, il faut l'avouer, dans cinq cas sur six, et pathétique pour le sixième coup de ciseau: la rédaction de «24 Heures» a en effet choisi de ne pas dire à ses lecteurs qu'à l'hôpital de campagne installé à Accra pour accueillir les réfugiés, on soigne non seulement des cas d'épuisement et de pneumonie, mais aussi... des maladies vénériennes, comme l'ajoute P. H. dans «Libé». Grands reportages sur le terrain, d'accord; mais dans les règles élémentaires de la pudeur et de la bienséance, que diable.

VILLE-CAMPAGNE

Le dernier sprint

Initiative ville-campagne contre la spéculation foncière: le dernier sprint est engagé pour une récolte des signatures dont l'issue inspirait, il y a quelques semaines, les plus vives inquiétudes. En fait, la situation est beaucoup moins catastrophique que certaines informations l'avaient laissé entendre: alors que le dernier délai reste fixé au 24 mai (1983), ce ne sont «que» 30 000 signatures qui manquent encore pour toucher au but.

En Suisse allemande, l'OLMA à Saint-Gall a permis de relancer efficacement l'intérêt pour un texte qui, s'il aboutit, permettrait de poser efficacement, pour la première fois dans notre pays, les bases d'un assainissement du marché foncier. La Suisse romande, elle, est pour l'instant à la traîne; mais cela pourrait changer, à l'occasion des votations fédérales de la fin du mois de février et d'un coup de collier de dernière heure dont le principe avait été décidé lors du forum de Lausanne (octobre 1982) organisé à l'occasion de la 21e Journée mondiale de l'alimentation.

Faut-il rappeler l'urgence de la lutte contre la spéculation foncière? Depuis 1955, un mètre carré du sol suisse est recouvert chaque seconde de béton ou de bitume, avec la hausse des prix de la terre et l'accaparement des terres cultivables par une minorité de puissants spéculateurs que cela suppose.

Adresse utile donc: les listes peuvent être obtenues à Genève (case postale 118, 1211 Genève 17) — permanence téléphonique pendant l'après-midi (en février): (022) 35 78 57.

EN BREF

Quel est la valeur horaire du travail de la ménagère si on suit le récent jugement du Tribunal fédéral? Trois journaux, trois chiffres différents, samedi 29 janvier: 15 francs («Tages Anzeiger»), 18,61 francs («Blick»), 19 francs («Berner Zeitung»); les deux derniers quotidiens ont tenu compte de l'évolution des prix depuis l'époque du décès de l'épouse du retraité qui a recouru jusqu'à notre Cour suprême.

* * *

Mise en question de la paix du travail par le professeur Walter Wittmann (Disentis/Fribourg) dans «Finanz und Wirtschaft» (26.1). Il s'agirait d'une vache sacrée dont le coût deviendrait trop élevé, de l'avis de cet auteur remuant. A quand une alliance objective de tous les adversaires de la paix du travail?

RADIO-TÉLÉVISION

Des Chambres aux studios

Il appartient à la Confédération de légiférer sur la radio et la télévision, ainsi que sur d'autres formes de diffusion publique de productions et d'informations au moyen des techniques de télécommunication.

La radio et la télévision contribuent à la libre formation de l'opinion des auditeurs et téléspectateurs, à leur développement culturel et à leur divertissement. Elles tiennent compte des particularités du pays et des besoins cantonaux. Elles reflètent convenablement et objectivement la diversité des événements et des idées.

L'indépendance de la radio et de la télévision ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties dans les limites fixées au 2e alinéa.

La Confédération crée une autorité indépendante de plainte.

Une fois de plus, le Conseil des Etats est resté fidèle à son image de marque: s'attelant, après les échecs de 1957 et de 1976, à la rédaction d'un nouvel article constitutionnel sur la radio et la télévision, il n'a été capable que de traduire en quatre paragraphes (ci-dessus, pour mémoire: cette version ne réapparaîtra plus jamais à la surface; le National va à son tour empoigner le sujet et il y a peu de chance pour qu'il soit aussi borné que les Etats), la méfiance d'une certaine classe politique à l'endroit des moyens de communication de masse, la réticence de la Chambre des cantons à l'endroit de l'exercice concret des libertés fondamentales et une jubilation malsaine de juristes au petit pied, jouissant à l'avance des disputes judiciaires sur le sens profond de mots comme l'objectivité ou l'autonomie. Jamais deux sans trois (échecs devant le peuple)? On en prend le chemin. Nul doute que, à terme, ces errements n'alourdissent encore le climat dans les studios. Faut-il comprendre que c'est précisément le but recherché par les sénateurs?